



Ministère des Mines, du
Développement Industriel,
Commercial et de la Promotion



RAPPORT DE L'ATELIER REGIONNAL DE SENSIBILISATION SUR LE GUICHET UNIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR AU TCHAD

Les Rapporteurs

BEGUY DJIMOUNOUM

Directeur des Services aux Exportateurs
Agence Nationale des Investissements et des Exportations.

BERAL ACQUILAS

Chef de Division de la législation de la Règlementation
Douanière et de la Coopération Internationale
Direction des Douanes
Ministère des Finances et du Budget

N'Djamena, le 03 septembre 2018

I- Introduction

Le Ministère des Mines, du Développement Industriel, Commercial et de la Promotion du secteur Privé et l'Alliance Africaine pour le Commerce Electronique (AACE), ont organisé à Ndjamena (Tchad), un atelier de sensibilisation sur la mise en œuvre des Guichets Uniques (GU) du commerce extérieur au LEDJER PLAZA hôtel, du 03 au 04 novembre 2018. Cet atelier a vu la participation de tous les acteurs concernés au niveau national et des délégations venues des pays voisins comme le Cameroun, le Gabon et la RCA.

L'objectif global de l'atelier, cité dans les termes de référence, est de sensibiliser les acteurs concernés sur le concept de guichet unique (GU) du commerce extérieur qui est un outil efficace de facilitation des formalités des échanges.

Les objectifs spécifiques sont :

- Exposer l'état de l'art en matière de guichet unique pour partager sur le concept, son évolution et les expériences en cours, en particulier, sur le continent africain ;
- Dresser l'état des lieux du pays pour mesurer sa situation dans la perspective de mise en place d'un guichet unique national ;
- Susciter l'intérêt des différentes parties prenantes à la mise en place du guichet unique national.

I.2- Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été marquée par deux interventions : l'allocution de Monsieur Amadou Mbaye DIOP, représentant le président de l'AACE et le discours de Monsieur le Secrétaire général (SG) du Ministère des Mines, du Développement Industriel, Commercial et de la Promotion du Secteur Privé, M. Tahir Mournou Adam.

Dans son allocution, M. Diop a rappelé le contexte au niveau international favorable à l'installation d'un guichet unique du commerce extérieur et le principal objectif de l'AACE qui est le développement de Guichets uniques performants en Afrique dans un contexte caractérisé par l'importance du commerce qui est aujourd'hui l'un des leviers les plus importants de nos économies. Il est donc important qu'il s'effectue dans des conditions efficaces afin que notre continent s'affirme dans le commerce mondial. L'Atelier de N'Djamena est le troisième sur l'année 2018, d'une série que l'Alliance Africaine pour le commerce Electronique compte organiser dans les différentes régions économiques du continent, grâce au soutien financier du Centre Africain pour les Politiques Commerciales de la Commission Economique pour l'Afrique des nations Unies (CEA/ONU).

M. le SG Tahir Mournou Adam a, quant à lui, rappelé la singularité de l'initiative car c'est pour la première fois que le Tchad accueille un atelier de sensibilisation sur les guichets uniques du Commerce extérieur. Il a exhorté les participants à ne ménager aucun effort pour la réussite des travaux qui sont en parfaite adéquation avec la vision 2030 du chef de l'Etat.

II- Déroulement des travaux

L'atelier s'est déroulé sur une durée de deux jours, rythmé par l'intervention des experts de l'AACE, mais également, des experts locaux pour faire l'état des lieux du pays dans la perspective de mise en place d'un guichet unique national performant. Les travaux ont été présidés par M. VISSIA, Directeur de la Concurrence au Ministère des Mines, du Développement Industriel, Commercial et de la Promotion du Secteur Privé.

A-Premier jour de l'atelier lundi/03/septembre 2018

Les travaux de la première journée ont débuté par une présentation de L'Alliance africaine pour le Commerce Electronique (AACE) , qui est un cadre d'échange et de partage sur la facilitation du commerce. Cette dernière vise à promouvoir le concept de guichet unique national et régional en conformité avec les recommandations des institutions internationales. Elle est constituée de dix-neuf pays membres, en sus de l'UEMOA qui est membre observateur.

A-1- l'état de l'art du concept de GU l'état de l'art du concept de GU

La première session a porté sur « l'état de l'art du concept de GU» qui a permis d'aborder respectivement la présentation du concept de G.U et les facteurs de succès dans la mise en place de GU.

La présentation du concept de GU a permis de montrer l'intérêt qui est accordé au développement des GU dans le monde. Dans cette perspective, deux définitions du GU ont été partagées :

- Définition selon l'UNCEFACT dans la Recommandation 33 publiée en 2005 : "Le Guichet Unique est une facilité permettant aux parties impliquées dans le commerce et le transport de déposer des informations et des documents normalisés auprès d'un point d'entrée unique afin de remplir toutes les formalités officielles liées à l'importation, à l'exportation et au transit".
- Définition selon l' AACE dans la deuxième version du « Guide de mise en œuvre des guichet unique en Afrique », parue en 2017 « le Guichet Unique du Commerce Extérieur est un dispositif national ou régional, principalement construit autour d'une plateforme informatique initiée par un Gouvernement ou une autorité ad hoc, pour permettre de faciliter l'accomplissement des formalités d'importation, d'exportation et de transit, en offrant un point de soumission unique des informations et des documents normalisés, afin de remplir toutes les exigences officielles et de faciliter la logistique ».

Trois modèles de GU ont été présentés :

- Le GU des formalités du commerce extérieur : celui-ci concerne les formalités aux différents niveaux de déclaration en douane (pré-dédouanement, dédouanement et enlèvement des marchandises) ;

- Le GU de coordination de la logistique : il concerne exclusivement la logistique, notamment au niveau portuaire ;
- Le GU intégral (GUI) : ce modèle est plus complexe dans sa mise en œuvre car combien les deux premières cités et concerne tous les acteurs intervenant dans les formalités administrative, douanière, portuaire et logistique. Il est présent sur tout le territoire national et sur tous les modes de transport.

C'est ce dernier type de GU que l'AACE aimerait promouvoir sur le continent conformément à sa vision

A côté du GUI national, il y a le GUI régional. Ce dernier est un GU fédérateur des GUI nationaux d'une région donnée, pour faciliter les transactions transfrontalières et internationales et mutualiser les ressources et les compétences.

En fonction du cadre juridique disponible dans le pays, le GU peut être électronique (les documents électroniques n'ont pas de valeur probante) ou dématérialisé (les documents électroniques ont une valeur probante).

A-2-Les facteurs de succès de la mise en place d'un guichet unique

Selon les experts de l'AACE, les facteurs présentés comme indispensables à la mise en place d'un guichet unique sont fortement tributaires des conditions politique, juridique, institutionnelle et technique.

- **Les conditions politiques** : Il s'agit d'abord d'une forte volonté politique (Gouvernement Autorités publiques compétentes) matérialisée par une vision politique et la désignation d'un organisme tête de file pour coordonner la mise en place du GU. Ensuite, l'identification du leader de cette mise en œuvre doit être suivie de la dotation en ressources suffisantes, l'aménagement d'un cadre juridique favorable, une adhésion du monde des affaires et une motivation des acteurs opérationnels ;
- **Les conditions juridiques** : le cadre juridique permet de définir les modalités de fonctionnement et d'accès aux Services du GU (services en ligne, e-doc, etc.) tout en définissant les obligations de toutes les parties prenantes. Le cadre légal comprendra l'ensemble des textes et lois nécessaires à la réglementation des activités du GU. Le dispositif juridique doit être complété par les lois sur "les Transactions électroniques", sur "la Cybercriminalité, sur "la Protection des Données Personnelles" et sur « Cryptographie" ;
- **Les conditions institutionnelles** : le niveau de rattachement institutionnel du GU détermine largement les conditions de succès et l'adhésion des parties prenantes. Les initiatives les plus concluantes ont été celles rattachées au cabinet du Président ou du Premier Ministre à l'instar du Bénin où le projet du GU a été piloté directement depuis la Présidence de la République. La phase opérationnelle peut être prise en compte soit dans le cadre d'une structure publique, soit d'une structure mixte ou alors, un partenariat public-privé (PPP). Enfin, la promotion de la bonne gouvernance doit être une réalité à travers la constitution d'une instance de gouvernance inclusive du GU, la

transparence de la tarification des services, la publication régulière d'indicateurs de performance fiables et pertinents et des relations entretenues avec les autorités gouvernementales ;

- **Les conditions techniques** : elles sont relatives à l'interconnexion avec la Douane et les structures disposant d'un système informatique autonome, les échanges avec les partenaires qui ne sont pas dotés de systèmes informatisés, la qualité ou le coût des liaisons de télécommunication, et la continuité du service qui sont les préalables techniques à l'installation d'un guichet unique au commerce extérieur. Les enjeux techniques sont également relatifs à la signature électronique, l'archivage électronique des documents, la prise en compte des standards et normes en vigueur (UNCEFACT, OMD Data Model), etc.

A-3. L'état des lieux au Tchad

Sur ce point, il était question de faire le point sur l'état de préparation du pays sur le Guichet Unique. L'exercice a été fait par Monsieur VISSIA, Directeur de la Concurrence au Ministère des Mines, du Développement Industriel, Commercial et de la Promotion du Secteur Privé du Tchad qui a indiqué, d'entrée de jeu, que le Tchad est un pays enclavé. De ce fait, les opérations d'import/export passent par le port de Douala. Ce qui entraîne souvent plusieurs tracasseries concernant le transport des marchandises entre les deux pays.

Il a informé l'assistance que l'Etat tchadien est, depuis quelques années dans une démarche de mise en œuvre d'un guichet unique. Dans cette optique, et à la suite de la deuxième EDIC (Etude Diagnostic pour l'intégration au Commerce) en 2016, il a été retenu la mise en place d'un GU du commerce extérieur, dans le cadre du plan d'action prioritaire qui en est issu. Le GU considéré comme une solution visant à abaisser les obstacles non tarifaires aux échanges et à procurer des avantages immédiats à tous les acteurs du commerce international. L'ANIE (agence nationale de promotion des exportations et des Investissements) a été désignée comme la structure responsable de la mise en place du GU.

A-4- Point des discussions

Les débats qui ont suivi les travaux de la première journée ont porté sur l'ensemble des présentations. Il est à noter tout de même que les sujets relatifs à l'ancrage institutionnel et aux responsabilités de chaque acteur sont ceux qui ont été les plus débattus. Les experts de l'AACE ont tenté de répondre aux préoccupations de l'assistance en prenant exemple sur les pays qui ont déjà réussi l'épreuve. Les autres volets des débats ont tourné autour du contexte national et des modalités pratiques de la mise en œuvre du guichet unique du commerce extérieur.

Concernant le choix de l'organisme chef de file chargé de piloter le projet, il peut correspondre, soit :

- au cabinet du Président ou du Premier Ministre ;
- à un Ministère pertinent : des Finances, du Commerce, du transport
- à une administration spécialisée sur la question : Direction des Douanes, Chambre de Commerce, etc.,
- à un partenariat public privé (PPP)

Au Sénégal, le pilotage du projet a été fait par la douane à travers le Comité de Gestion de la Prestation Informatique Douanière (CGPID) qui est un cadre de PPP entre l'administration et les acteurs de la logistique portuaire. Le cadre d'exploitation du GU est le GIE à l'instar du Cameroun.

B-Deuxième Journée des travaux du 04.09.2018

La seule présentation de cette deuxième journée a porté principalement sur la mobilisation des parties prenantes avec les options stratégiques et le périmètre du GUN.

La mobilisation de parties prenantes se traduit à partir des quatre niveaux d'engagement que sont :

- L'engagement total à conduire le projet ;
- L'adhésion au projet avec une attitude constructive ;
- Un faible engagement de la compréhension du projet ;
- L'engagement sans intérêt au projet ;

Au niveau des pouvoirs publics, le ministère et ses services doivent entreprendre des initiatives pour obtenir une contribution de l'état au projet du Guichet Unique, et mettre en exergue les avantages de la modernisation des formalités du commerce extérieur à travers le GU, dans le respect de la facilitation des accords régionaux et internationaux (OMD ; OMC...).

Au niveau des ressources, il importe d'obtenir l'assistance des bailleurs de fonds pour le financement du projet si l'état ne dispose pas de ressources nécessaires.

La mise en place de l'équipe de projet devra prendre en compte toutes les parties prenantes. Il s'agira également d'identifier une équipe techniquement capable pour conduire l'informatisation et les différentes phases du projet

Il faudra également encourager le renforcement de capacité du personnel pour s'approprier l'ingénierie du G.U. et, bien élaborer le manuel de procédure avec plusieurs aspects : techniques, organisationnel et, architectural.

La phase d'exploitation sera précédée d'une phase pilote pour bien maîtriser les différents aspects du GU avant de passer à la phase de généralisation qui consiste à son déploiement dans tous les bureaux de douane et sur toute l'étendue du territoire national.

C- Travaux de groupes

Sur proposition des experts de l'AACE, trois (3) groupes ont été constitués pour identifier 5 problèmes majeurs qui constituent les freins au commerce extérieur afin d'y apporter les solutions idoines.

les parties prenantes au GU, ont pu identifier les différentes entraves au commerce extérieur dans leur pays, esquisser des solutions et se projeter sur l'impact du GU sur ces difficultés. Les discussions, quant à elles, ont tourné autour de l'importance et la mise en œuvre du GU dans un pays, le niveau d'engagement politique et le choix du Ministère leader, ainsi que l'importance de l'AACE et son apport dans la mise en place des GU.

Les résultats sont annexés.

D- Feuille de route pour la mise en œuvre du GU

Les travaux en plénière ont permis d'élaborer la feuille de route pour la mise en œuvre du GU au Tchad. Elle a été articulée autour des différents axes du processus de mise en place d'un GU conformément aux recommandations du guide de mise en place des GU en Afrique. Les résultats sont annexés.

III- CONCLUSIONS

Les deux jours de travaux ont permis de sensibiliser les participants, en provenance des différentes structures intéressées par le concept de GU, sur les différents aspects liés à sa mise en œuvre.

Il ressort clairement que l'option de GU à mettre en place porte sur un GU intégral national. Dans la perspective d'interconnexion avec la douane du Tchad, cette dernière est invitée à entamer sa migration vers SYDONIA WORLD. Il faudra également veiller à redynamiser le comité national de facilitation des échanges.

Le port de Douala état le principal point de sortie et d'entrée des marchandises tchadienne, il importe de prendre en compte l'opportunité d'une interconnexion entre le GUCE du Cameroun et le GU à mettre en œuvre au Tchad.

IV-RECOMMANDATIONS

Les actions préconisées pour une meilleure réussite dans l'installation du guichet unique au commerce sont les suivantes :

- Entamer le processus d'adhésion du Tchad à AACE pour bénéficier de son expertise et de son assistance à toutes les étapes de mise en place éventuelle du projet de GU intégral au Tchad ;
- Remplir les conditions sur les accords de Facilitation des échanges
- Se référer au Guide de mise en œuvre de guichets uniques en Afrique de l'AACE ;
- Prendre en compte le Guide de l'OMD sur les guichets uniques ;
- Prendre en considération le Protocole de KYOTO Révisé :
- Appliquer les Directives de l'OMI en matière de Guichet Unique Maritime.

- Tenir compte du fait que le Ministère des Finances et Budget a signé un accord en 2015 avec le bureau Veritas pour financer et accompagner le projet du Guichet Unique, il est urgent de mobiliser tous les acteurs dans le Commerce Extérieur à intégrer le projet pour éviter le conflit de leadership ;
- L'ANIE devra veiller à ce que le résultat escompté avec Veritas soit clair, objectif et réalisable et évaluable à court, moyen et long terme. Cela peut aider à bien déterminer et empêcher le projet de s'ouvrir à des difficultés ;
- Dans la conception du guichet unique faire ressortir les aspects du commerce transfrontalier ;
- Intégrer dans le cadre juridique l'acceptation des documents électroniques aussi bien nationaux que ceux en provenance de l'étranger.

PJ :

- liste de présence;
- Travaux des groupes.
- Feuille de route pour la mise en oeuvre du GU au Tchad

Annexe 1 : Synthèse des problèmes et solutions identifiés

N°	Problèmes principaux	Solutions	Impact du Guichet Unique
1	<ul style="list-style-type: none"> - Tracasseries routières (PDG) 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des dispositions de la Convention bilatérale en matière de transit ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Informatiser les procédures de de contrôle
2	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'interconnexion entre les administrations du commerce extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Informatiser toutes les administrations (public et privé) en charge du commerce extérieur ; - Interconnecter toutes les administrations impliquées dans le processus de commerce extérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Interconnecter toutes les administrations impliquées dans le processus de commerce extérieur
3	<ul style="list-style-type: none"> - Vétusté du système informatique douanier 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à niveau le système informatique : migration vers le Sydoniaword 	<ul style="list-style-type: none"> - Interconnexion entre le système douanier et le GU
4	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse des infrastructures (électricité, internet) 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité de fourniture et l'accès à l'électricité et l'internet 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des Centres d'assistance aux opérateurs économiques
5	<ul style="list-style-type: none"> - Délai de levée de caution sur les marchandises en transit (elle n'est pas faite automatiquement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Automatiser la procédure de la levée de la caution 	<ul style="list-style-type: none"> - Interconnecter le GU aux deux systèmes douaniers (Nexus et Sydonia)